



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU STUDIO ORCHIDEE

Toute réservation doit faire l'objet d'un bon de commande. Cette réservation sera dûe intégralement si un dédit n'a pas été prononcé 2 jours ouvrables auparavant.

La location normale du studio est de 9 h à 18 h. En cas d'impossibilité d'usage du studio ou du matériel le jour prévu de la prise de vue, ORCHIDEE s'engage à louer gratuitement le studio une seconde journée. Aucune indemnité ne sera versée.

ORCHIDEE dégage toute responsabilité concernant le matériel ou les produits stockés avant, pendant et après la prise de vue. Le téléphone peut être utilisé à des fins professionnels. Le distributeur de boisson est à votre disposition pour vos moments de détente.

L'utilisateur reconnaît le Studio dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel concernant toute personne attachée à la prise de vue.

Tout problème technique devra être signalé à la responsable du studio en cours ou en fin de prise de vue. L'occupant s'engage à prendre toute précaution pour éviter toute chute de matériel d'éclairage. En cas de dégât, prévenir immédiatement la responsable du studio. Un état des lieux sera fait en début et en fin de séance.

Eléments de décors : l'utilisateur aura accès aux éléments de décors disponibles et pourra utiliser les outils du studio pour d'éventuels montages. Les objets doivent être remis à leur place en fin de prise de vue.

En cas d'incendie, le Studio déclare que son assureur renonce au recours qu'il serait fondé à exercer à l'encontre de l'utilisateur du studio. De leur côté, le photographe, l'agence ou l'entreprise louant les locaux renoncent également à tout recours contre le Studio et son assureur (sauf en cas de malveillance).

Le prix de location du studio à la journée comprend l'utilisation de tout éclairage disponible. Le papier de fond et tout autre consommable seront facturés en sus. Le tarif de location est le même, qu'il s'agisse de journées de construction, de prise de vue ou de démontage. La location du studio ne cesse qu'après remise en l'état des lieux, y compris la remise en place du matériel à son point d'attache normal. Toute première location fait l'objet d'un paiement comptant.